

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

LBPAM ISR PROFIL 25

PART D

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

LBPAM ISR PROFIL 25, Part D
Code ISIN : FR0000288052

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

Site internet : www.lbpam.com - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00
pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 02/11/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds d'Investissement à Vocation Générale - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France. Ce produit n'est pas agréé conformément à la Directive 2009/65/CE..

Durée : La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'OPC est un nourricier de la part GD de l'OPC LBPAM VOIE LACTEE ci-après dénommé « OPC maître ».

L'OPC est un nourricier de la part GD du FCP LBPAM Voie Lactée (dit « l'OPC Maître »). En conséquence, son objectif de gestion est identique à celui de la part GD de l'OPC Maître.

Rappel de l'objectif de gestion de l'OPC Maître : *L'objectif de gestion du FCP est double :*

(i) offrir un portefeuille diversifié à des souscripteurs qui souhaitent être principalement exposés aux marchés de taux de la zone euro, ainsi qu'aux marchés d'actions dans la limite de 40% de l'actif net, pour chercher à profiter des opportunités présentées par toutes les classes d'actifs sur une période de placement recommandée de 5 ans minimum ; et

(ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 90% dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître. La performance du FCP sera inférieure à celle du FCP Maître en raison de ses frais propres. Le FCP investit en permanence 90 % ou plus de ses actifs dans la part GD du FCP Maître et à titre accessoire, en liquidité.

Rappel de la stratégie de gestion de l'OPC Maître : *Le FCP est géré activement. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative aux indices.*

L'indicateur de référence 75% Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 3-5 ans Total Return (EUR) + 25% Euro Stoxx est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de cet indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés. Les titres détenus en seront sélectionnés au sein de l'indice des indices Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis + Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités), qui constituent l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplcation (comme expliqué ci-avant).

Afin de chercher à atteindre le double objectif de gestion, la construction de portefeuille se fait en deux étapes.

1. *L'analyse extra-financière du FCP porte sur 90% de l'actif net.*

Selon la typologie d'actifs considérée (actions, taux), cette étape consistera à déterminer : (i) le seuil de sélectivité de 20% imposé par le Label ISR, ou (ii) la note ISR que la typologie d'actifs considérée (moyenne des notes ISR des valeurs investies dans la typologie d'actifs considérée) devra être dépasser, soit la « Note moyenne améliorée » après élimination de 20% des valeurs de l'univers d'analyse de la typologie d'actifs considérée.

A/ Pour les titres d'Etat. La notation extra-financière des Etats se base sur 4 piliers (la gouvernance responsable ; la gestion durable des ressources ; la transition énergétique ; et le développement des territoires). Le score qui en résulte est ensuite corrigé de biais macroéconomiques afin de mieux tenir compte des efforts des Etats au regard des moyens dont ils disposent. Les Etats sont ensuite classés et regroupés en tiers, du meilleur au moins avancé. En termes de construction de portefeuille, OSTRUM Asset Management encourage l'investissement dans les Etats les plus avancés selon sa méthodologie ISR et limite l'exposition aux Etats les plus en retard. Le poids des Etats classés dans le premier tiers doit ainsi être supérieur à 130% du poids de ces Etats dans l'indice Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 3-5 ans Total Return (EUR). Le poids des Etats du troisième tiers doit être inférieur à 70% du poids de ces Etats dans le même indice.

B/ Pour les émetteurs privés et quasi-publics. Les titres émis par des émetteurs privés et quasi-publics peuvent représenter 30 % minimum de l'actif net du FCP. Un univers d'analyse est défini (les valeurs qui composent les indices Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis + Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités)), duquel sont exclues des valeurs interdites (émetteurs exclus par le comité d'exclusion de LBP AM sur des critères ESG, ou émetteurs de secteurs controversés). Cette analyse extra-financière repose sur les 4 piliers (précédemment évoqués pour les titres d'Etat) : LBP AM, Ostrum Asset Management et Tocqueville Finance S.A. (ou « TFSA ») restent seules juges de la qualité extra-financière de l'émetteur.

2. *Sélection des titres.*

A/ Pour les titres d'Etats : les investissements dans les titres d'Etats sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratèges macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR. La sélection des émetteurs d'Etat ne se fait pas selon une approche en amélioration de note par rapport à l'univers investissable ni selon une approche en exclusion par rapport à l'univers investissable.

B/ Pour les émetteurs privés et quasi-publics : Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers Réduit ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers Réduit et de l'Univers d'Analyse, sur les marchés des valeurs appartenant à l'univers global de la dette obligatoire euro émise par des émetteurs privés et quasi-publics et sur les marchés des actions émises par les sociétés européennes, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR et qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

La partie du portefeuille exposée aux obligations est construite en tirant parti de plusieurs sources de plus-values : choix des maturités des titres obligataires ; investissement sur des émissions du secteur privé, y compris en diversification sur des obligations convertibles ; diversification sur des titres de créance libellés en devises autres que l'euro.

S'agissant de la poche « Actions ». La stratégie consiste (i) à privilégier, au sein de l'Univers Réduit, les émetteurs dont une partie de l'activité répond aux thématiques durables (telles que définies dans le prospectus), selon l'analyse de LBP AM et de TFSA et (ii) à sélectionner parmi les Émetteurs Thématiques Environnementales, ceux présentant un potentiel de croissance future tout en tenant compte de la valorisation par rapport au marché et au secteur, selon l'analyse de LBP AM et de TFSA.

Le portefeuille du FCP est majoritairement (au minimum à 50%) investi dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux,

soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée. Les titres retenus sont de catégorie « Investment Grade » correspondant à une notation minimale BBB-/Baa3 ou de notation jugée équivalente par OSTRUM Asset Management. Le FCP ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés. La sensibilité du portefeuille se situe dans la fourchette (0-6). La zone géographique principale est la zone euro. Le portefeuille est exposé, dans une limite de 40% de l'actif net, à des actions de la zone euro, dont jusqu'à 20% à des actions de petites et moyennes capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros. Le portefeuille est exposé au maximum à 10% sur les marchés de taux et d'actions des pays de l'OCDE, hors zone euro. La limite d'exposition maximale au risque de change est de 10%. Le FCP peut recourir, dans la limite d'une fois l'actif, à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques sur actions, indices, change et taux, pour poursuivre son objectif de gestion. Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques. Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions d'OPC. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBP AM et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, LBP AM et OSTRUM Asset Management privilégieront la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec la philosophie de LBP AM.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou distribution (et/ou report) avec possibilité de distribution d'acompte

Faculté de rachat : Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque faible sur leur capital initial. Les parts ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S. Persons tels que définis dans le Prospectus.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : Le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles sur le site www.lbpam.com, et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS, France .

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 5 ans.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR du produit sont les suivants :

- Risque de liquidité
- Risque de crédit

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus.

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Prospectus du produit disponible sur demande auprès de LBP AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 295 €	8 060 €
	Rendement annuel moyen	-7,05%	-4,22%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 295 €	9 260 €
	Rendement annuel moyen	-7,05%	-1,53%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 034 €	10 027 €
	Rendement annuel moyen	0,34%	0,05%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 491 €	10 574 €
	Rendement annuel moyen	4,91%	1,12%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :

- 29/09/2017 et 30/09/2022 pour le scénario défavorable
- 28/05/2014 et 28/05/2019 pour le scénario intermédiaire
- 28/02/2013 et 28/02/2018 pour le scénario favorable.

QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux (en €)	173 €	898 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,73%	1,73% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,8% avant déduction des coûts et de 0,1% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de : 1,0% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,73% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	173 €
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans.

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :

Si vous êtes investisseur personne physique :

- par courrier : LBP AM - DDMP, 36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsparticuliers@lbpam.com.

Si vous êtes investisseur personne morale :

- par courrier : LBP AM - Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsinstitutionnels@lbpam.com.

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse <https://www.lbpam.com/publications>.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8

Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées au cours des 10 années passées, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS, France). Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/products/fr0000288052>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.